



Arrondissement d'ORLÉANS
Canton de MEUNG-SUR-LOIRE
Téléphone 02.38.80.10.20

DÉPARTEMENT DU LOIRET

COMMUNE DE CHEVILLY

26 rue de Paris - 45520 CHEVILLY

ARRÊTÉ

PORTANT FERMETURE PROVISOIRE DU PARC MUNICIPAL « ROBERT PORCHON » ET DU PARC MUNICIPAL « BOIS DE LA COUR »

Nous, Dominique LORCET, Maire de CHEVILLY,

Vu la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L 2212.2 et suivants,

Considérant les prévisions météorologiques faisant état de vents violents susceptibles d'affecter le territoire de la commune à compter de ce jour ;

Considérant que les conditions météorologiques annoncées sont susceptibles de générer des rafales de vent importantes et présentent, à ce titre, un risque pour la sécurité des personnes fréquentant les parcs, jardins et espaces verts communaux ;

Considérant qu'il appartient au maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police, de prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir les risques d'accidents et d'assurer la sécurité des personnes ;

ARRÊTONS

Article 1^{er} : En raison des conditions climatiques, les Parcs municipaux Robert PORCHON et BOIS DE LA COUR seront fermés à titre provisoire ce jour vendredi 23 octobre 2026 ;

Article 2 :
✚ Monsieur le Maire,
✚ Le Responsable de la Police Municipale de CHEVILLY
✚ La responsable du service technique de CHEVILLY

Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHEVILLY, le 23 octobre 2026

Le Maire,
Dominique LORCET

